

MAIRIE  
DE  
**CHARLY-ORADOUR**  
57640



**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 22 AVRIL 2020  
A 17H00  
En mairie de Charly-Oradour  
Sous la présidence de René HUBERTY**

**Etaient présents :** HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHIER Fanny, CAYOTTE Jean-Paul, Maria-Elisa CAMMARATA, FLAHAUT Sophia, GOEURIOT Myriam, FOLMER Jean-Michel, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent.

**Absents excusés :** PINCEMAILLE Mickaël, SEDICAUT Nathalie.

**Procurations :** PINCEMAILLE Mickaël à HUBERTY René.

**Secrétaire de séance :** Maria-Elisa CAMMARATA

**Date de la convocation :** 16/04/2020

**Date d'affichage :** 16/04/2020

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 12

**Point n°01 :**

**POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE COVID-19 ET LES IMPLICATIONS SUR LA GESTION DE LA COMMUNE ET DES EPCI**

Vu la situation de crise sanitaire liée au COVID-19 et ses mesures de confinement, la nouvelle assemblée délibérante n'a pu être installée. Elle devrait être installée en juin mais à ce jour rien n'est vraiment sûr quant à l'avancée ou le recul de cette installation.

Dans cette attente, les membres de l'assemblée délibérante en place avant le 15 mars 2020 poursuivent leur mandat jusqu'à nouvel ordre.

**CONSEIL EN HUIS CLOS**

Vu la loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement dont la fermeture au public de certains lieux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir à huis clos dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de se réunir à huis clos.

**Point n°02 :**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 MARS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09 mars 2020.

MAIRIE  
DE  
**CHARLY-ORADOUR**  
57640



**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE  
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 22 AVRIL 2020  
A 17H00  
En mairie de Charly-Oradour  
Sous la présidence de René HUBERTY**

**Etaient présents :** HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHÉ Fanny, CAYOTTE Jean-Paul, Maria-Elisa CAMMARATA, FLAHAUT Sophia, GOEURIOT Myriam, FOLMER Jean-Michel, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent.

**Absents excusés :** CAMMARATA Maria-Elisa, FLAHAUT Sophia, PINCEMAILLE Michaël.

**Procurations :** PINCEMAILLE Mickaël à HUBERTY René.

**Secrétaire de séance :** Maria-Elisa CAMMARATA

**Date de la convocation :** 16/04/2020

**Date d'affichage :** 16/04/2020

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 12

**Point n°01 :**

**POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE COVID-19 ET LES IMPLICATIONS SUR LA GESTION DE LA COMMUNE ET DES EPCI**

Vu la situation de crise sanitaire liée au COVID-19 et ses mesures de confinement, la nouvelle assemblée délibérante n'a pu être installée. Elle devrait être installée en juin mais à ce jour rien n'est vraiment sûr quant à l'avancée ou le recul de cette installation.

Dans cette attente, les membres de l'assemblée délibérante en place avant le 15 mars 2020 poursuivent leur mandat jusqu'à nouvel ordre.

**CONSEIL EN HUIS CLOS**

Vu la loi n°2020-290 du 23/03/2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement dont la fermeture au public de certains lieux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir à huis clos dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de se réunir à huis clos.

**Point n°02 :**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 MARS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09 mars 2020.

**Point n°03 :**

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition 2020 comme suit, sans augmentation :

TAXE FONCIERE (Bâti) : 9.48 %

TAXE FONCIERE (Non bâti) : 43.62 %

**Point n°04 :**

**Délibération du SIVU SCOLAIRE Charly-Oradour/Chieulles du 03/03/2020 pour le retrait de la Commune de CHIEULLES (à sa demande) du SIVU Scolaire Charly-Oradour/Chieulles à compter de la rentrée scolaire 2020/2021**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du SIVU Scolaire Charly-Oradour/Chieulles n°D\_2020\_1\_2 du 03/03/2020 "Retrait de la Commune de Chieulles et dissolution du SIVU Scolaire", notifiée à la Commune le 24/03/2020, sollicitant l'accord du Conseil Municipal sur ce retrait et cette dissolution.

Monsieur le Maire fait rappel au Conseil Municipal des délibérations du SIVU SCOLAIRE Charly-Oradour/Chieulles en date du 13 mars 2019 et du 14 octobre 2019 acceptant le retrait de la Commune de Chieulles à la rentrée scolaire 2020/2021, ayant pour conséquence la dissolution du SIVU Scolaire Charly-Oradour/Chieulles.

Le Conseil Municipal de Charly-Oradour n'ayant pas délibéré à la suite de la notification de la délibération du 14 octobre 2019 dans un délai de 3 mois, cette absence de réponse a été considérée comme refus.

Suite à la demande du Conseil Municipal d'une détermination des conditions du retrait de la Commune de Chieulles et du fait que les délibérations du Sivu scolaire et des 2 Communes doivent être concordantes sur ces conditions, Monsieur le Maire propose :

- Conformément aux statuts du SIVU, retour des biens immeubles, tels qu'entretenus, dans le patrimoine de la commune de Charly-Oradour,
- Conservation par la Commune de Charly-Oradour, de l'ensemble des biens meubles acquis et réalisés pour le SIVU scolaire, le cas échéant sans indemnité s'il était confirmé que leur valeur nette comptable est effectivement nulle,
- Conservation par la commune de Charly-Oradour de l'ensemble des archives publiques,
- Transfert des créances au profit de la commune de Charly-Oradour,
- Reprise des contrats en cours par la commune de Charly-Oradour jusqu'à leur échéance,
- Répartition des disponibilités (soit selon le compte provisoire 2019 une somme de 35.661,35 euros à ce jour) entre la commune de Charly-Oradour et la commune de Chieulles au prorata du nombre d'élèves de chaque commune au 31/08/2020,
- Transfert et reclassement de l'ATSEM du SIVU au sein des effectifs de la commune de Charly-Oradour, après création d'emploi dans les effectifs communaux,
- Fixation d'un montant de 681 €/élève pour les frais de fonctionnement, y compris le périscolaire, pour les élèves de Chieulles poursuivant leur scolarité à Charly-Oradour. Ce montant est révisable annuellement en année N+1 en fonction des coûts de fonctionnement réels.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le retrait de la Commune de Chieulles à la rentrée scolaire 2020/2021,
- approuve à l'unanimité les conditions énumérées ci-dessus pour son retrait.

**Point n°05 :**

**Projet de dynamisation du centre de la Commune de Charly-Oradour par la création d'un ensemble multi-activités et dépôt d'un dossier d'appel à projet auprès de la Région Grand Est**

**Point n°06 :**

**DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes de subvention d'associations pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Le Souvenir Français Comité de St Julien-lès-Metz/Charly-Oradour/Chieulles : 400 €
- ALYS Ennery : 100 €
- AFSEP : 100 €
- Une Rose, Un Espoir/Secteur Trémery : 250 €
- Au Pré du Cœur Hagondange : 100 €

**Point n°07 :**

**DECHARGE SAUVAGE**

Une enquête de police/gendarmerie est en cours concernant le dépôt sauvage à 3 reprises de poubelles, vêtement, cuisinière, etc...

La vidéoprotection va permettre d'identifier les auteurs de ces méfaits.

Une plainte a été déposée en gendarmerie avec demande d'amende maximale soit 1500 €/dépôt et remboursement des frais engagés par la Commune pour le nettoyage de la décharge sauvage.

**Point n°08 :**

**DIVERS**

- Certains agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Il sera nécessaire de revoir la situation le 11 mai lors du déconfinement envisagé par l'Etat et suivant d'éventuelles nouvelles directives nationales. Madame la Présidente du sivu scolaire souhaite que les décisions soient prises de manière concordante entre les 2 collectivités.
- Commande de masques : une commande de 7000 masques a été passée par le biais de la Communauté de Communes Rives de Moselle (la commande sera ajustée suivant les possibilités de Rives de Moselle et en fonction des commandes des autres Communes). Du gel hydroalcoolique en quantité satisfaisante sera également livré très prochainement. Une commande supplémentaire de masques sera réalisée en direct afin de garantir un stock disponible au plus vite. Un point sera fait avec le sivu scolaire à ce sujet.
- Les travaux de voirie du lotissement « Les Jardins de Charly » commenceront d'ici 2 à 3 semaines.

La séance est levée à 19H00

Le Maire.  
René HUBERTY

